


# FAQ2

## Services FSE



Contact :  
formation@ccism.com  
www.ccism.fr  
0590 27 91 51



**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

  
l'Europe  
s'engage  
à Saint-Martin  
avec le FSE



  
Fonds social  
européen

# 1. Pourquoi ces services?

Ces services sont proposés dans le cadre du projet intitulé « Le Parcours Créateur - l'accompagnement du porteur de projet » cofinancé par le FSE (Fonds Social Européen) qui se terminera au 31/12/2022.

Coût total prévisionnel éligible 378 107.04 € - Aide FSE sollicitée 320 063.04 €

Les deux axes du projet sont :

- Conseil et accompagnement à la création : cet axe consiste à cofinancer l'accompagnement à la création des porteurs de projet sur le territoire.
- La formation professionnelle du créateur repreneur. Cet axe vise à financer des formations spécifiquement conçues pour l'entrepreneur.

## 2. Quels sont les services et thématiques proposés ?

### Conseil et accompagnement à la création d'entreprise

Ce parcours est composé de 9 étapes autour de 16 séances de travail et des rendez-vous conseils.

(Définition de l'idée / Adéquation homme-projet / Etude de marché / Prévisionnel financier / Recherche aides et financement / Choix de la forme juridique / Immatriculation / Suivi post 3 mois)

Cet accompagnement se fera en utilisant des outils numériques tel que le CCI Business builder entre autres.

A travers cette action, nous allons accompagner 50 porteurs de projets.

### Webinaires

Des webinaires en français et anglais ont été réalisés en avril et mai 2022.

- Les étapes de la création
- Comment concevoir son business model
- Les outils digitaux pour construire son projet
- Elaborer son marketing mix
- Comment concevoir les besoins financiers de son projet
- Comment financer son projet
- Les principes juridiques, fiscaux et sociaux

Les webinaires sont disponibles sur notre chaine YouTube : CCI Saint-Martin - YouTube

## Ateliers

Les ateliers organisés durant le mois de juin sont la suite logique des webinaires afin de mettre en pratique les thématiques ci-dessous :

- CCI Business Builder / Faites le point sur vous - 07/06/2022
- Business model - 09/06/2022
- Comment construire son plan marketing - 14/06/2022
- Comment fixer ses prix - 16/06/2022
- Comment construire son prévisionnel financier - 21/06/2022
- Choisir son statut juridique - 23/06/2022

Le nombre de places est limité à 10 personnes.

De 17h30 à 20h30.

Tarif : 50 €/personne/atelier

## Formations

Nous proposerons 8 formations adaptées aux premières phases de création et gestion d'une entreprise incluant les formations obligatoires dans le domaine de la restauration et de l'alimentation. Nous allons pouvoir former 750 porteurs de projets ou entrepreneurs.

- Entreprendre : les bases de l'entrepreneuriat (5 jrs)
- Responsabilités juridiques fiscales et sociales (2 jrs)
- Développer son business plan (2 jrs)
- Le prévisionnel financier (1 jr)
- Mettre en place une stratégie commerciale (3 jrs)
- Piloter son entreprise (2 jrs)
- Permis d'exploitation (3 jrs)
- Hygiène alimentaire (2 jrs)

Préinscription en ligne sur le site internet de la CCI de Saint-Martin : Pôle formation

## 3. Comment s'inscrire et conditions d'accessibilité ?

**Conseil et accompagnement à la création d'entreprise** : Les prérequis sont d'avoir un projet de création d'entreprise, être motivé, vouloir se faire accompagner par un conseiller qui validera la maturité du projet à la suite d'un entretien. L'accompagnement à une valeur de 1200 euros et grâce au cofinancement du FSE, il sera au coût de 220 euros.

**Webinaires** : gratuits et ouvert à tous. Disponibles sur notre chaîne youtube.

Ateliers : organisés au sein de la CCISM de 17h30 à 20h30. Inscription obligatoire sur le site internet de la CCISM ([www.ccism.fr](http://www.ccism.fr)). Prix : 50 Euros.

### Formations :

Préinscription en ligne : [www.ccism.fr](http://www.ccism.fr) | Pôle formation

Le FSE cofinance 70% du montant des formations.

Conditions cofinancement FSE : Ne pas pouvoir bénéficier d'un financement AIF du pôle-emploi et/ou d'un financement CPF (Compte personnel de formation).

Contact pôle formation : [formation@ccism.com](mailto:formation@ccism.com) / 0690 32 52 80 - 0590 27 91 51.



## **MAISON DES ENTREPRISES**

Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin  
Maison des Entreprises  
10, rue Jean Jacques Fayel  
97150 Saint-Martin  
Tel : 0590 27 91 51 – [www.ccism.com](http://www.ccism.com)  
Siret : 130 007 503 000 19

Juin 2022

